RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

Direction générale des Finances publiques
SERVICE DES RETRAITES DE L'ÉTAT
Département des retraites et de l'accueil
Bureau des retraites
10 boulevard Gaston Doumergue
44964 NANTES cedex 9
retraitesdeletat.gouv.fr

DÉCLARATION RELATIVE AUX CONGÉS PASSÉS EN DEHORS DU TERRITOIRE D'EXERCICE DES FONCTIONS

Nom :

Prénom :

NIR :

Grade :

Services accomplis dans le ou les territoire (s) désigné (s) ci-après :

Nom du territoire	Période d'affectation	

Durée des congés passés en dehors du territoire d'exercice des fonctions pendant la ou les période(s) ci-dessus :

Année	Durée du congé		Lieu où a été passé le congé
	Mois	Jours	

Fait à **le** **Signature**

Rappel des dispositions de l'article L92, alinéa 1 du code des pensions civiles et militaires de retraite

« (…) Quiconque aura touché ou tenté de toucher les arrérages d'une pension dont il n'est pas titulaire ou pour l'encaissement de laquelle il n'a pas une procuration du véritable titulaire ou un mandat légal, quiconque aura fait une fausse déclaration pour obtenir la concession ou le paiement d'une pension, sera puni d'un emprisonnement de cinq ans au plus et d'une amende qui ne pourra excéder le montant des arrérages d'une année, le tout sans préjudice du remboursement des arrérages indûment touchés (…) ».